

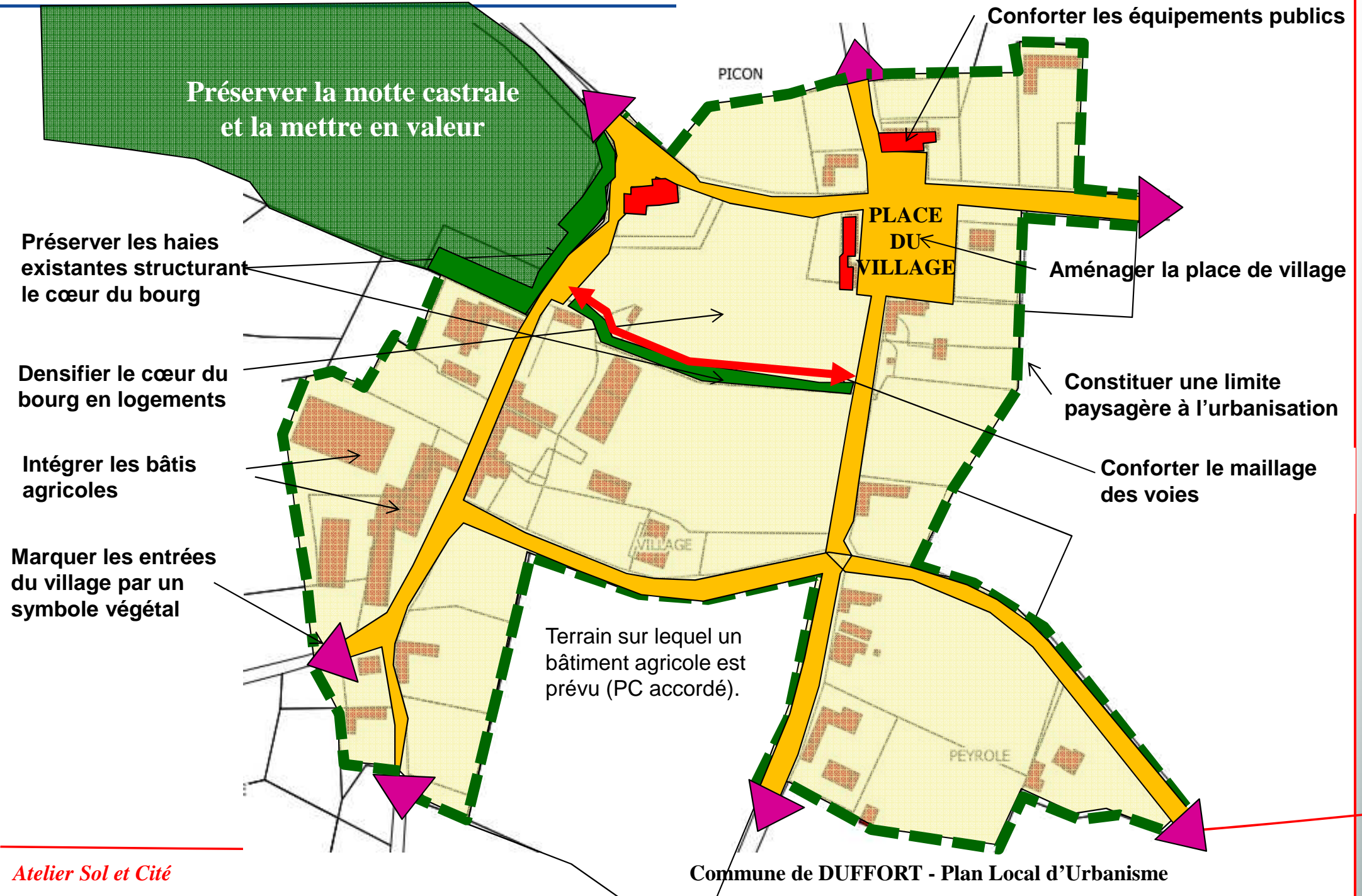
Département du Gers - Commune de Duffort

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation : **OAP**

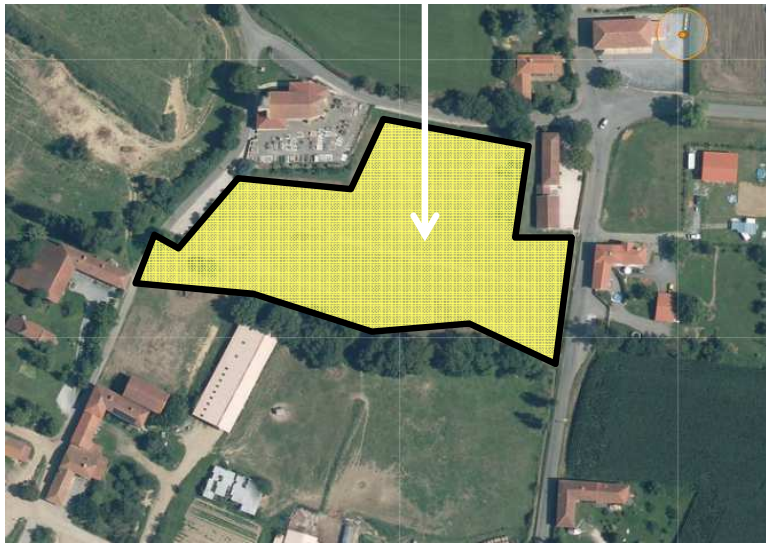


PLAN LOCAL D'URBANISME

Le village de Duffort : les orientations d'aménagement sur le bourg

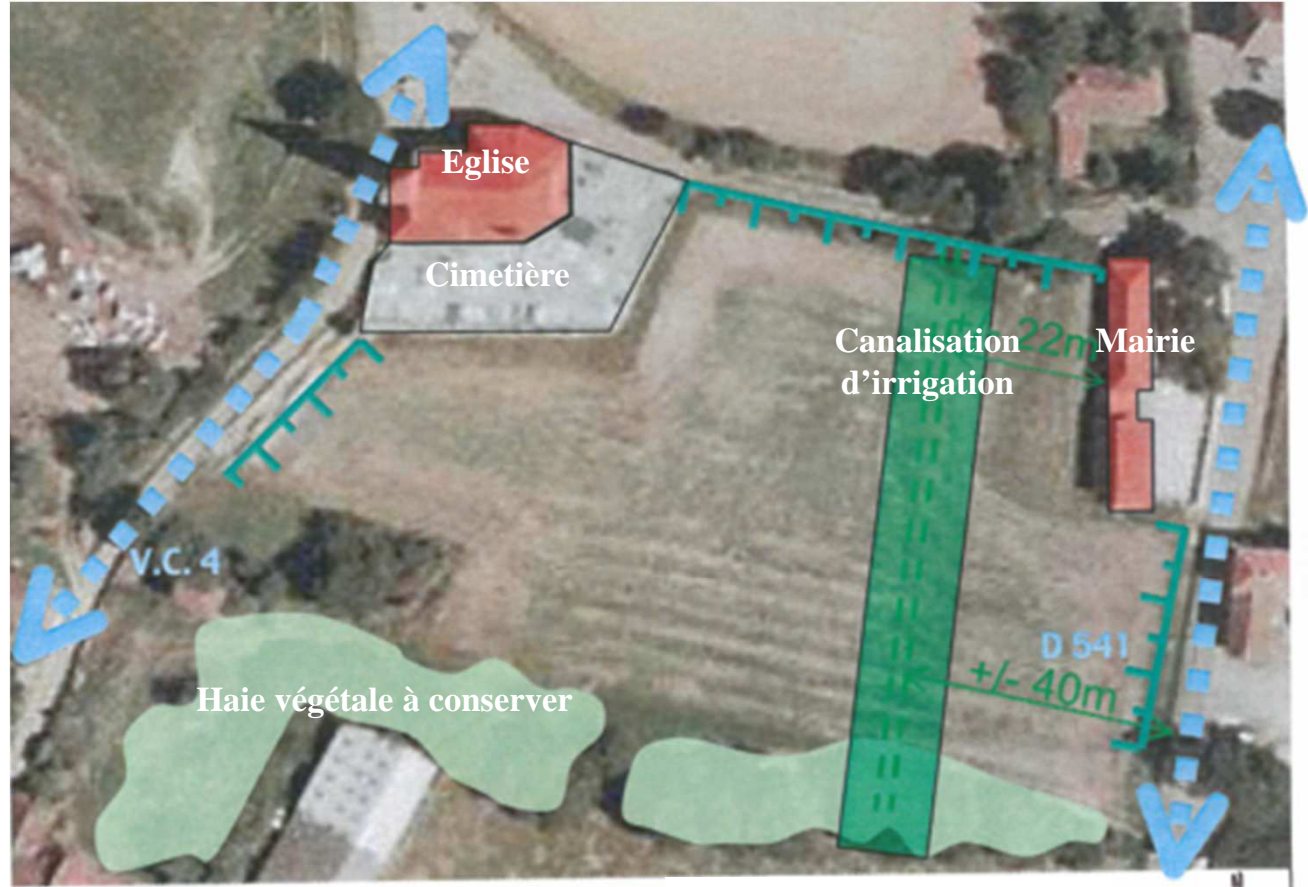


La zone 1AU du bourg : les contraintes du site

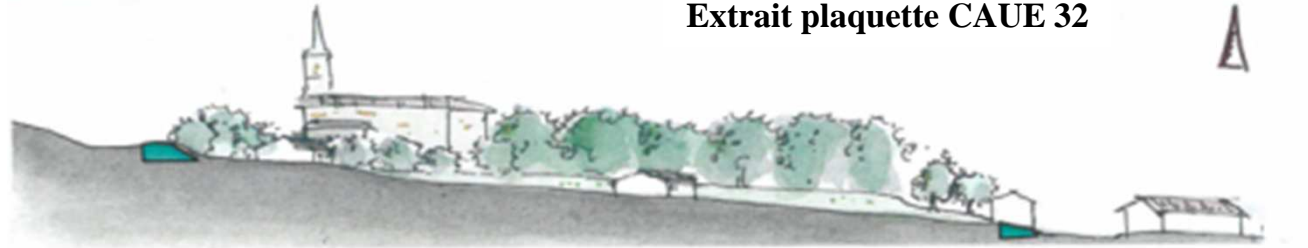


Les contraintes :

- 2 canalisations d'irrigation traversant le terrain en partie basse derrière la mairie,
- Un talus le long du chemin de crête au nord entre la mairie et l'église,
- Un aménagement réalisé par la mairie le long du chemin de Crête en prolongement de l'entrée du cimetière,
- Un terrain en pente du Nord-ouest au Sud-est.



Extrait plaquette CAUE 32



Les accroches et les accès à la zone 1AU



Point de départ de la voie et du cheminement piéton longeant la haie existante qui sépare les terrains agricoles à gauche et le lotissement à droite.



Hauteur du talus au niveau de la RD 226, et la haie existante en fond, appui du futur cheminement piétonnier et de la future voie.



Point de départ de la continuité du piétonnier en vis à vis vers l'Est.



Le talus le long du chemin de Crète.

Les accroches et les accès à la zone 1AU



Les aménagements réalisés le long du chemin de crête menant à l'église.



Vue depuis l'église sur le cimetière existant et le terrain en contrebas.



Le terrain en pente vers le sud-est et la haie existante.



Vue vers le sud depuis la route de la Crête.

Le centre Bourg de Duffort



Enjeux et Orientations d'aménagement et de programmation :

- * Gérer la continuité de l'espace public :
 - Mettre la voie structurante en continuité des voies existantes,
 - Créer des liaisons piétonnes et les mailler avec celles existantes.
- * Préserver la haie existante : continuité écologique,
- * Faire un travail sensible de « couture » avec l'existant (cœur du village).

Surface totale de la zone : 1,02 ha – autour de 6 logements



Légende :

	Limite de zone
	Voie structurante à créer avec cheminements piétons
	Voies secondaires de desserte
	Circulations douces (piétons, vélos)
	Espace public, cœur du quartier
	Verger (espace public végétal à conserver)
	Partie de terrain prévue pour l'extension du cimetière
	Haie existante à préserver

Les tracés sont indicatifs, l'aménagement devra être en compatibilité avec ce schéma.

Le centre Bourg de Duffort

Enjeux et Orientations d'aménagement et de programmation

Présentation du site et des enjeux :

Ce site constitue une enclave agricole, entre l'église, son cimetière et la mairie, avec un fort dénivelé orienté vers l'Est.

Cet espace est entouré :

- à l'Ouest par l'église et le cimetière,
- au Sud, par une haie dense,
- à l'Est, par la mairie et la RD 226 en contrebas,
- au Nord, par la voie montant à l'église et à la motte castrale.

Les enjeux sont :

- bâtir cette parcelle implantée au cœur du bourg, pour densifier le tissu d'habitat,
- tisser et fédérer le village et ses équipements publics,
- Maintenir le charme du caractère rural du bourg.

=> Orientations en matière d'Habitat :

- Constituer un centre bourg, reliant l'église et la mairie, en structurant un secteur d'habitat : maisons individuelles, logements locatifs.

=> Orientations en matière de déplacements :

Prévoir des liaisons douces assurant la continuité des cheminements :

- avec les voies du bourg,
- avec les cheminements existants.

=> Orientations en matière d'Aménagement :

- Réserver sous le cimetière, un terrain permettant à terme, son extension,
- Réaliser une liaison transversale (routière et piétonne) depuis la RD 226 vers la VC 4, en longeant la haie existante qui est à préserver pour ses caractéristiques paysagères et écologiques, et ainsi mettre la future voie structurante en continuité des voies existantes,
- Appuyer sur cette haie, une circulation douce, piétons-vélos, à mailler avec celles existantes,
- Organiser les parcelles en fonction du relief et de l'orientation,
- Organiser une forme urbaine qui s'inspire de l'architecture locale, en renforçant la densité existante,
- Ne pas organiser de sortie autre que piétonne sur la voie communale montant à l'église pour des questions de relief et de sécurité,
- Préserver contre la mairie, et aménager un verger en espace public végétalisé,
- Faire un travail sensible de « couture » avec l'existant (cœur du village).
- Préserver sur l'ensemble, la continuité de l'espace public.
- Inciter dans le règlement, à des plantations écrins et accompagnement des constructions en favorisant l'utilisation d'essences locales.